

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, qui siège ce Lundi 5 mai 2025 à 18 h 30, en la salle Tremblay-Équipement, salle de délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents :

Sont présents(es) : M. François Claveau
M. le conseiller Marc-Olivier Gagné
M. le conseiller Gaston Juair
M. le conseiller Sylvain Maltais
M. le conseiller Yvan Thériault
Mme la conseillère Jessica Tremblay

Sont absents(es) : Mme la conseillère Esther Bouchard

membres de ce conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, MME RACHEL BOURGET, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance, Monsieur le maire François Claveau, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur le maire, François Claveau, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

88.05.25 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

89.05.25 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 AVRIL 2025

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du Conseil du lundi 7 avril 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le lundi 7 avril 2025 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

90.05.25

4. UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION ÉQUESTRE DE PERFORMANCE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN (AEPSLSJ), REÇUE LE 15 AVRIL 2025

Une lettre de l'Association Équestre de performance du Saguenay-Lac-Saint-Jean, reçue le 15 avril 2025. L'AEPSLSJ a pour mission de promouvoir et d'assurer le développement du sport équestre en région. Cette année, l'association organise six journées de compétition qui se dérouleront dans les installations de l'Écurie de Performance Saint-Bruno et du Centre Équestre Élisée. Les organisateurs seraient heureux de pouvoir compter sur la contribution de la municipalité pour la tenue de ces compétitions.

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant de 200 \$ soit octroyé à l'association en commandite pour la tenue de ces compétitions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. UNE LETTRE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, MME ANDRÉE LAFOREST, REÇUE LE 22 AVRIL 2025

Une lettre de la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, reçue le 22 avril 2025, avisant que le gouvernement du Québec bonifie le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 pour financer des travaux à vocation municipale.

91.05.25

6. UNE LETTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON, REÇUE LE 24 AVRIL 2025

Une lettre de la Municipalité de Saint-Gédéon de Grandmont, reçue le 24 avril 2025, invitant le maire à participer à leur activité de financement au profit de la Grande fête des récoltes de Saint-Gédéon. Cette activité se tiendra le 29 mai prochain. Le coût des billets est de 100 \$ chacun.

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents que ce conseil autorise l'achat d'un billet, au montant de 100 \$, dans le cadre de l'activité de financement au profit de la Grande fête des récoltes de Saint-Gédéon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION - GREFFE

92.05.25

7. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 7 AVRIL AU 5 MAI 2025

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL :

<u>SECTION MUNICIPALITÉ</u>	<u>2025</u>
COMPTES À PAYER	90 406.83 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	274 348.10 \$
SALAIRES NETS DÉJÀ PAYÉS (AVRIL)	111 084.55 \$

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 7 avril au 5 mai 2025, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 30216, 30217, 30220 à 30233 et 30234 à 30250, ainsi que les salaires nets payés pour le mois d'avril, soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 5 MAI 2025

Rachel Bourget, Greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93.05.25

8. CONTRIBUTION POUR LE SERVICE TRAVAIL DU MILIEU - SECTEUR SUD

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bruno est la seule à ne pas avoir adhéré au service de Travail de milieu dans toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que les besoins sont criants à Saint-Bruno ;

CONSIDÉRANT que l'itinérance est de plus en plus présente sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT la situation géographique de notre municipalité, elle est une plaque tournante d'exploitation sexuelle et de travailleurs du sexe ;

CONSIDÉRANT que les principaux objectifs du service de Travail de milieu répondent aux besoins des jeunes de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que la contribution proposée en 2025 est de 5 808 \$ pour la Municipalité de Saint-Bruno ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno adhère au service du Travail de milieu Secteur Sud en défrayant le montant de 5 808 \$ proposé comme contribution 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

94.05.25 9. **DEMANDE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CURÉ-HÉBERT POUR LE GALA RECONNAISSANCE 2025**

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Curé-Hébert tiendra son Gala Reconnaissance annuel le mercredi 28 mai prochain ;

CONSIDÉRANT que l'école sollicite une aide financière pour reconnaître les belles réussites de ses élèves sur plusieurs plans dont, notamment, académique, sportif et culturel ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bruno désire soutenir et encourager les jeunes dans leur réussite et leur détermination ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyée par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de 250 \$ qui sera remis en bourse aux élèves méritants lors du Gala Reconnaissance 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

95.05.25 10. **DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB- CONSEIL 7615 POUR LEUR ACTIVITÉ DE BOEUF BRAISÉ**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents que ce Conseil octroie un montant de 300 \$ comme contribution municipale à l'activité de financement Bœuf Braisé des Chevaliers de Colomb du Conseil 7615 de St-Bruno qui se tiendra samedi le 10 mai prochain à l'aréna Samuel-Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96.05.25 11. **DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISATION DE FESTIVALS MUNICIPAUX - MRC**

CONSIDÉRANT que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a mis en place le Programme de soutien financier à l'organisation de festivals municipaux ;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit le versement d'une aide financière maximale limitée à 50 % des coûts nets admissibles, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par année ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et organismes à but non lucratif sont admissibles au dépôt d'une demande ;

CONSIDÉRANT que la municipalité soutient financièrement le Tournoi de curling " Le Bruning " dans l'organisation de son tournoi annuel ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'organisation d'un tel évènement sont élevés et que toute contribution financière est bienvenue.

À CES CAUSES,

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno appuie la demande d'aide financière faite à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par les organisateurs du Tournoi de curling de Saint-Bruno, d'un montant de 2 500 \$ pour l'année 2025, dans le cadre du Programme de soutien financier à l'organisation de festivals municipaux. La présentation du tournoi annuel se tient en avril de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

12. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

97.05.25

12.1. RECOMMANDATION D'EMBAUCHE POUR DEUX (2) POSTES DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement du service des travaux publics par l'embauche de deux employés permanents au poste de journalier ;

ATTENDU que Michaël Fortin est à l'emploi de la municipalité au déneigement en période hivernale et que ce dernier serait disponible pour un poste permanent comme journalier aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Michaël Fortin à titre de journalier aux travaux publics et d'autoriser l'embauche d'une autre personne dès le mois de mai afin de compléter l'équipe de ce service.

Il est entendu que ces emplois permanents sont syndiqués et assujettis aux salaire et conditions inscrits à la convention collective en vigueur selon l'expérience reconnue des candidats choisis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98.05.25

12.2. AJOUT D'UN ÉTUDIANT COMPAGNON À L'HYGIÈNE DU MILIEU POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

ATTENDU la recommandation faite par le Comité des ressources humaines ;

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'embauche d'un étudiant compagnon pour la période estivale, soit de la mi-mai à la mi-août, en soutien aux employés du service de l'hygiène du milieu, notamment pour l'entretien des composantes extérieures du réseau, la route de rinçage, l'entretien et le désherbage des bassins, la recherche de fuites et autres, tel que recommandé par le Comité des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

99.05.25

13. ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE RANG 6 SUD. RE: RÈGLEMENT 431-25

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bruno a procédé à un appel d'offres public concernant des travaux de voirie dans le rang 6 sud ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont déposé dont le résultat est décrit au tableau suivant :

ENTREPRISE	MONTANT (Taxes incluses)
Truchon Excavation	489 548.99 \$
Excavation P.J.S.	629 873.29 \$
Transport Dany Gagnon	484 452.91 \$
Construction Rock Dufour	535 553.14 \$

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par Virginie Lessard, ingénieure pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, et la recommandation qui nous est faite d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme.

À CES CAUSES,

Il est proposé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Transport Dany Gagnon, au montant de 484 452.91 \$ taxes incluses, tel que soumis.

Il est en outre résolu que le tout soit financé à même le règlement d'emprunt 431-25 conditionnellement à son approbation par le MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100.05.25 14. DÉPÔT D'UNE PÉTITION POUR L'INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE SUR L'AVENUE DES ÉTUDIANTS REÇUE LE 8 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est sensible aux préoccupations des citoyens concernant la sécurité dans les rues et sur les routes municipales ;

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Juair, appuyé par M. le conseiller Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de la pétition de résidents concernant la circulation excessive et dangereuse dans la rue des Étudiants (sections des rues Fortin et Jauvin). Le dossier sera transmis au service des travaux publics pour analyse et installation de dos d'âne, analyseur de trafic et/ou tout autre équipement de sécurité, pour les secteurs les plus problématiques de la municipalité.

Le conseil tient cependant à rappeler aux usagers qui se déplacent dans les rues municipales que le respect du Code de la route peut faire la différence et sauver une vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

101.05.25 15. MANDAT POUR RÉPARATION D'UN SURPRESSEUR

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise AERZEN pour effectuer la réparation du surpresseur défectueux au bassins d'épuration ;

Il est proposé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents que mandat soit donné à l'entreprise AERZEN pour la réparation du surpresseur défectueux, au montant de 9 713.44 \$ plus taxes, tel que soumis au devis SEQ-25-015105/ 1, en date du 6 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102.05.25 16. ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR DES TRAVAUX AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE. RE: PROJET COMMUN

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner pour réaliser les travaux demandés au réservoir du réseau commun d'eau potable ;

CONSIDÉRANT le dépôt des deux (2) soumissionnaires, soit Horizon Vertical Inc. au montant de 28 632.46 \$, ainsi qu'Aquabec au montant de 33 510 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au réservoir d'eau potable comprenant la fourniture et l'installation des équipements ainsi que le premier entretien, à l'entreprise Horizon Vertical Inc., plus bas soumissionnaire, au montant de 28 632.46 \$ plus taxes, tel que décrit au devis portant le No 2736.4 en date du 28 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

103.05.25 17. RADIATION D'UNE SERVITUDE DE NON CONSTRUCTION SUR LE LOT 4 723 418 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est proposé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno consente à la radiation d'une servitude de non construction sur le lot 4 723 418 du cadastre du Québec, consentie par le propriétaire en sa faveur et publié sous le numéro 19 806 293.

Il est en outre résolu d'autoriser M. François Claveau, maire, et M. Philippe Lusinci, urbaniste, à signer les documents relatifs à cette radiation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS

104.05.25 18. MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE CURLING DE SAINT-BRUNO

Sur proposition de M. le conseiller Gaston Juair, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une motion de félicitations aux organisateurs du Tournoi de curling de Saint-Bruno pour la belle réussite de cette activité annuelle qui attire son lot de participants en plus des nombreux spectateurs. Une motion spéciale est octroyée à la présidente, Mme Geneviève Perreault, ainsi qu'à toute l'équipe des bénévoles qui travaillent fort pour le succès de l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

105.05.25 19. APPROBATION DU TAUX SALARIAL POUR LES ÉTUDIANTS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2025

CONSIDÉRANT que quelques étudiants sont embauchés pour la période estivale par la Municipalité de Saint-Bruno ;

CONSIDÉRANT que le salaire des étudiants n'est pas conventionné, le conseil doit approuver le taux salarial pour chacun des services où ils seront affectés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil approuve le salaire des étudiants pour la période estivale 2025, tel que décrit au tableau suivant :

SERVICE	TITRE	SALAIRE
Travaux publics	Manoeuvre	20.98 \$
Hygiène du milieu	Manoeuvre	20.98 \$
Loisirs	Coordonnateur Terrain de Jeu	20.98 \$
	Animateurs Terrain de Jeu	18.98 \$
	Soccer/Baseball	20.98 \$
	Entretien parc et infrastructures	20.98 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMITÉS

20. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Une période de questions est tenue. Plusieurs citoyens sont présents en lien avec la pétition concernant la sécurité dans les rues de la municipalité et témoignent de leurs inquiétudes. Les secteurs ciblés comme étant problématiques sont les rues des Étudiants, Saint-Alphonse, des Pionniers, des Œillets (coin des Cèdres et des Étudiants) ainsi que la rue des Prés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

106.05.25

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay de lever la séance.